

# Dispositif « Un chez soi d'abord » Dijon métropole

20 novembre 2018



# Un dispositif médico-social d'accompagnement

- Un dispositif fondé sur 4 sites d'expérimentation qui ont développé une **intervention sociale** innovante entre 2011 et 2016 visant à bâtir une nouvelle politique publique basée sur les preuves.
- Quel public ? Les personnes sans-abri en itinérance absolue présentant des troubles psychiques sévères, des addictions et des besoins élevés d'accompagnement et qui échappent aux dispositifs ordinaires de prise en charge.
- Quel type de prise en charge ? Un accompagnement soutenu et pluridisciplinaire s'appuyant sur les concepts de rétablissement en santé mentale et de réduction des risques et des dommages pour une **centaine** de personnes
- Quels leviers ? L'accompagnement s'appuie sur les compétences des personnes, leur inscription dans la société ainsi que leur accès au droit commun dans une visée de **rétablissement**



# 8 principes

- Le logement est un droit fondamental
- L'accès rapide à un logement ordinaire
- Le choix par la personne de son agenda et de son offre de services
- Un engagement à accompagner la personne autant que nécessaire
- Un accompagnement centré sur la notion de rétablissement en santé mentale
- Le développement d'une stratégie de réduction des risques et des dommages
- Un engagement soutenu et non coercitif
- La séparation des services de gestion locative et d'accompagnement

# Un dispositif fondé sur une expérimentation

- 703 personnes intégrées dans la recherche dont 353 accompagnées par le programme 28 jours en moyenne pour accéder au logement
- 432 logements captés dont 80% dans le parc privé
- 38 ans d'âge moyen et 82,7% d'hommes
- Ils ont passé en moyenne plus de 8 ans cumulés sans domicile et 4 ans 1/2 à la rue
- 100% présentent une pathologie psychiatrique sévère (schizophrénie 70% ou bipolarité 30%)
- 50% ont pathologie somatique chronique associée et 80% ont des addictions
- 1<sup>er</sup> épisode « sans chez soi » : âge médian 21,5 ans et 25% avant 18 ans.
- Nécessitant une prise en charge médicale globale

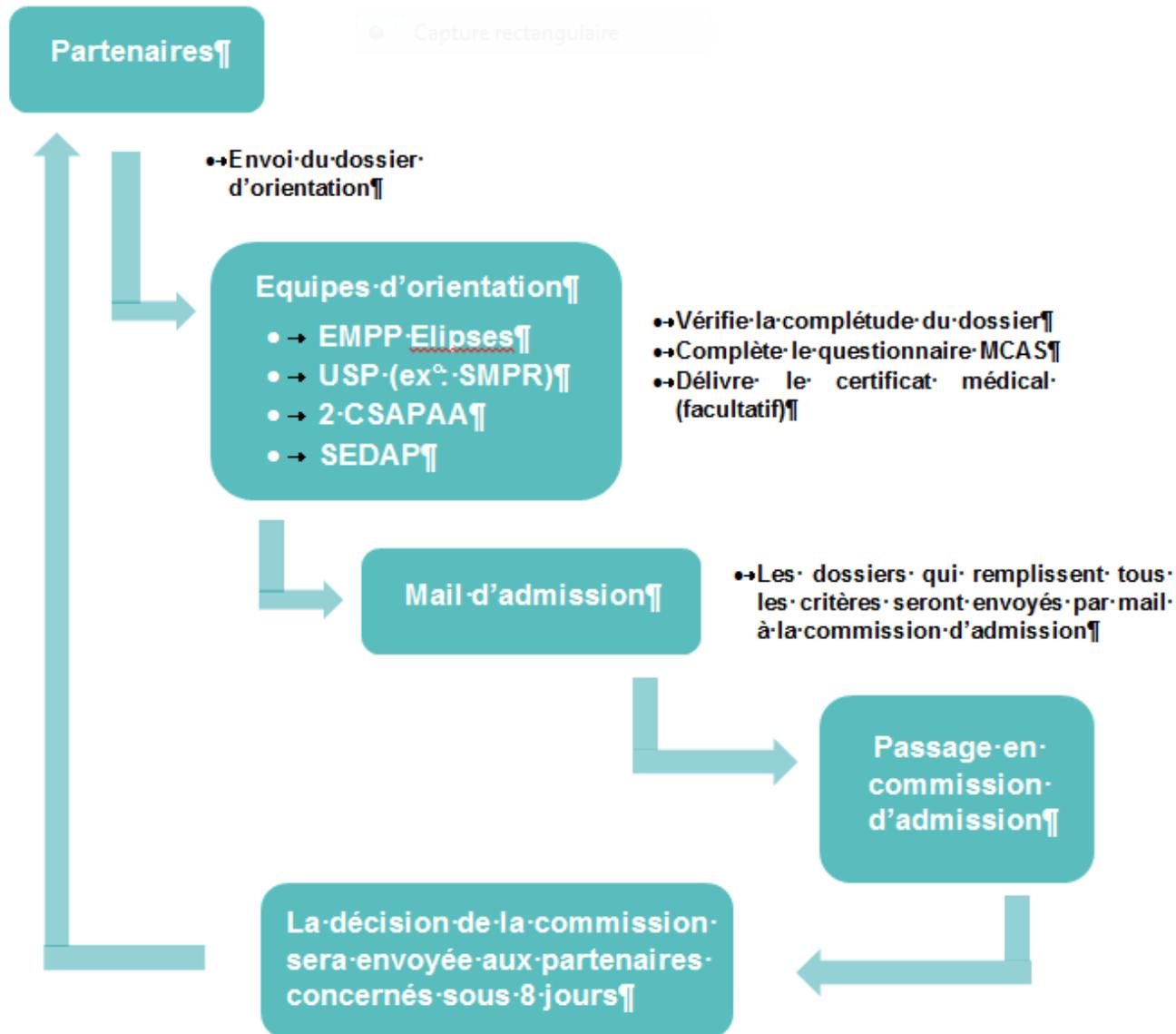
# Et une Etude nationale

- Equipe de recherche indépendante (Pr P. Auquier) : Une réelle efficacité à un moindre coût sur un suivi à deux ans
- Un accès rapide et une stabilité dans le logement pour plus de **85%** des personnes avec un maintien au cours des deux ans de suivi.
- Une **amélioration** de l'état de santé des personnes logées par le programme (moins d'hospitalisations, diminution des symptômes et amélioration du niveau de rétablissement plus particulièrement chez les personnes présentant une schizophrénie).
- **Une réduction significative** des recours au système de soins (baisse de 50% des durées d'hospitalisation) et aux structures dédiées à l'urgence sociale, notamment en lien direct avec l'hébergement.
- **Décret** n°2016-1940 du 28/12/2016 relatif aux dispositifs d'appartements de coordination thérapeutique «Un chez-soi d'abord»
- **20 dispositifs** d'ici 2023 (2000 places) sur les principales grandes villes ou métropoles françaises

# Un dispositif d'accompagnement et de logement

- Un accès direct au logement depuis la rue via une sous-location (IML) et possibilité de relogement si nécessaire en cours d'accompagnement
- Une Equipe pluridisciplinaire médico-sociale incluant des médiateurs de santé pair avec une astreinte H24 et 7j/7
- Un accompagnement et un logement (mobilier) basés sur le choix de la personne
- Un suivi quelque soit le parcours résidentiel
- Un accompagnement autant que de besoin et un suivi intensif de type « Aller vers » : visites au domicile (min 1/semaine) et accompagnement dans la cité en binôme
- Une intervention dans le milieu de vie de la personne proposant une palette de services : droits, ressources, soins, insertion sociale, emploi, loisir, etc.;
- Une Individualisation de l'accompagnement et une complémentarité avec les services de droit commun

# ORIENTATION ET ADMISSION



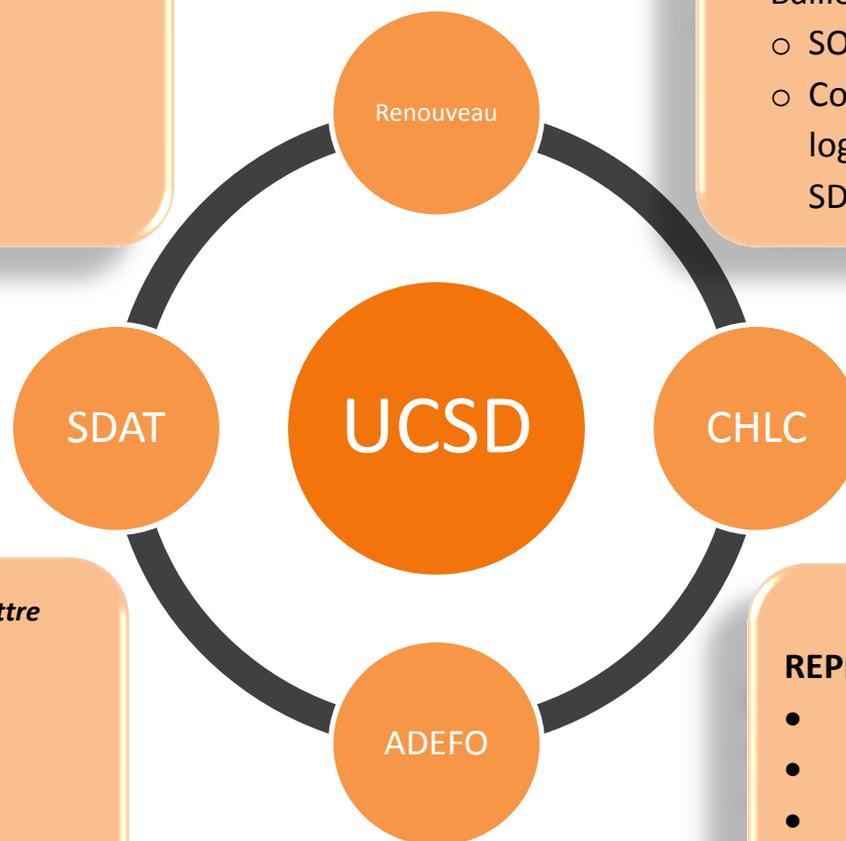
# Les partenaires

## ORIENTATION avec le SIAO

- ELIPSES
- SEDAP
- ANPAA
- CSAPA
- SMPR

## LOGEMENT :

- Bailleurs publics et privés
  - SOLIHA
  - Convention des services logements de l'ADEFO, la SDAT et Champmol Habitat



## PARTENARIATS ENGAGES (*lettre d'intention*) :

- Mairie de Dijon
- CCAS
- CHU Dijon
- IRTESS

## REPRESENTANTS DES USAGERS :

- CRPA
- DEPENDANCE 21
- UNAFAM

# La mise en œuvre sur Dijon

- Une équipe pluridisciplinaire en construction : un noyau de 11 personnes en janvier 2019
- Un circuit d'orientation qui va se mettre en place en décembre de manière indépendante
- Un rythme d'1 inclusion/semaine pendant 2 ans
- L'inclusion débute lors de la première rencontre après validation de la commission puis délai maximum de 8 semaines pour un logement